



Envoyé en préfecture le 10/02/2022  
Reçu en préfecture le 10/02/2022  
Affiché le 10/02/2022  
ID : 081-200034056-20220208-D2022\_14-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MIMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BOUTIE - CARAYON (Suppléant) - CRIQUET - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE.

Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

**N° 2022/14**

**Objet : Economie : ZA Condomines - Vente d'une parcelle à la Holding SAS Poto Mitan**

Monsieur le Président fait état du projet de l'entreprise Louise Emoi spécialisée dans la confection de savons et produits cosmétiques sur la commune de Vielmur sur Agout. Le 15 décembre 2020, la CCLPA prenait la décision de vendre un terrain à l'entreprise suite à sa sollicitation sur la ZA Borio Novo Nord. Malheureusement, le projet de l'entreprise n'a pas pu se concrétiser. Aujourd'hui, l'entreprise sollicite à nouveau la CCLPA pour l'acquisition de deux lots sur la ZA Condomines à Fréjeville. Depuis un an, l'entreprise s'est encore développée et a acquise de nouvelles parts de marché dans la savonnerie. Afin de maintenir sa progression, elle souhaite faire l'acquisition des lots 12 et 10-1, 10-2 et 10-3 pour y implanter un bâtiment. C'est la Holding SAS Poto Mitan, sis, ZA Borio Novo 81570 Vielmur sur Agout que vient de créer l'entreprise Louise Emoi qui réalisera l'acquisition.

Cohérent avec notre objectif de développement économique et afin de permettre un bon ancrage sur notre territoire à cette entreprise locale, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de vendre un terrain de 5 558 m<sup>2</sup> à la Holding SAS Poto Mitan correspondant aux lots n°12 et 10-1, 10-2 et 10-3, à détacher des parcelles ZB n°102, ZB n°107 et ZB n°113, pour un montant de 55 580 €HT soit 10 €HT/m<sup>2</sup> sur la ZA Condomines à Fréjeville.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 5 558 m<sup>2</sup> à la Holding SAS Poto Mitan correspondant aux lots n°12 et 10-1, 10-2 et 10-3, à détacher des parcelles ZB n°102, ZB n°107 et ZB n°113, pour un montant de 55 580 €HT soit 10 €HT/m<sup>2</sup> sur la ZA Condomines à Fréjeville.

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 10 février 2022.



Le Président,

Thierry BARDOU

